



## **REVUE DE PRESSE DU 02/01/2017**

- 1- Le secteur du commerce a été marqué dès le début de l'année écoulée par la mise en œuvre du dispositif des licences d'importation, une mesure décidée pour réduire la facture d'importation et relancer la production nationale dans un contexte économique difficile caractérisé par un recul drastique des revenus des exportations dans le sillage de la chute des cours du brut. Grâce à cette réglementation qui a concerné, dans une première phase, les véhicules, le ciment portland gris et le rond à béton, l'Algérie a pu économiser six (6) milliards de dollars par rapport à l'année 2014 durant laquelle les importations de ces trois produits avaient enregistré un pic.
  
- 2- La loi de finances pour 2017, signée mercredi dernier par le président de la République Abdelaziz Bouteflika, a été publiée au journal officiel N°77. Elaborée sur la base d'un prix de référence du baril du pétrole de 50 dollars et d'un taux de change de 108 DA pour 1 dollar, la loi de finances 2017 prévoit une croissance économique hors hydrocarbures de 3,9% et une inflation de 4%. Cette loi prévoit un budget d'équipement de 2.291,3 milliards DA, ventilé entre des dépenses d'investissement pour 1.620,4 milliards DA et d'opérations en capital pour 670,9 milliards DA. Elle table également sur des dépenses de fonctionnement de 4.591,8 milliards DA.
  
- 3- L'année 2016 a été marquée par une véritable relance du secteur industriel, portée notamment par des filières stratégiques qui devraient contribuer à la diversification de l'économie, une priorité absolue des pouvoirs publics. Les filières automobile, du ciment et des mines ont été les principaux secteurs ayant connu un certain dynamisme couplé à l'amélioration et la modernisation du cadre juridique régissant l'investissement.
  
- 4- Le partenariat économique algéro-russe s'annonce prometteur pour l'année 2017 à la faveur des nombreux accords bilatéraux signés en 2016, année marquée par un échange de visites entre responsables des deux pays, notamment celle du Premier ministre Abdelmalek Sellal à Moscou en avril dernier. Mues par leur volonté de poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration de partenariat stratégique signée en 2001 à l'occasion de la visite du président Abdelaziz Bouteflika en Russie, Alger et Moscou ont imprégné une nouvelle dynamique à leur coopération bilatérale, et devraient, au cours de cette nouvelle année, tirer bénéfice des multiples accords signés dans divers secteurs d'activité.



- 5- Les contrats portant sur la réalisation ou la diffusion de publicité sur tout produit non fabriqué localement, sont soumis à une taxe spécifique de 10%, assise sur le montant global du contrat, indique une note de vulgarisation des principales mesures fiscales de la loi de finances pour 2017, émanant de la direction générale des impôts (DGI).«A ce titre, les entreprises de production de publicité sont tenues à compter du 1er janvier 2017 de prélever 10% sur le chiffre d'affaires réalisé dans des contrats se rapportant à des produits non fabriqués localement».
  
- 6- Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de condoléances à son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, suite à l'attentat terroriste ayant ciblé, samedi soir, la ville d'Istanbul, dans lequel il a condamné "énergiquement cet acte barbare" et exprimé la "solidarité agissante" de l'Algérie avec la Turquie.
  
- 7- Les commerçants de plusieurs localités de la wilaya de Bejaïa ont répondu, ce lundi 2 janvier, à l'appel à la grève lancé sur les réseaux sociaux pour dénoncer la hausse des taxes contenues dans la loi de finances, a-t-on appris de sources locales. Au centre-ville de Bejaïa, la quasi-totalité des commerces sont fermés. À Souk el-Tenine, une localité située à une trentaine de kilomètres à l'est de Bejaia, même le marché hebdomadaire qui se tient chaque lundi est déserté par les commerçants. Aucune indication chiffrée n'est disponible sur le taux de suivi de la grève.
  
- 8- Comparativement aux années précédentes, où le nombre des tués provoqués à la suite des accidents de la route se chiffrait globalement à 4.000, l'année 2016 aura été moins sanglante, si l'on en croit le directeur du Centre national de prévention et de sécurité routière. Reçu, à l'émission L'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, M. Ahmed Naït El Hocine fait part d'un net fléchissement du nombre des sinistres routiers et de celui des victimes qu'ils continuent à provoquer.



A lire :

## **Face à la crise, les efforts du gouvernement tournés vers le commerce extérieur**

Crise oblige, les efforts des pouvoirs publics dans se sont focalisés particulièrement en 2016 sur le commerce extérieur dans le but de réguler les importations et de diversifier les exportations.

Le secteur du commerce a été marqué dès le début de l'année écoulée par la mise en œuvre du dispositif des licences d'importation, une mesure décidée pour réduire la facture d'importation et relancer la production nationale dans un contexte économique difficile caractérisé par un recul drastique des revenus des exportations dans le sillage de la chute des cours du brut.

Grâce à cette réglementation qui a concerné, dans une première phase, les véhicules, le ciment portland gris et le rond à béton, l'Algérie a pu économiser six (6) milliards de dollars par rapport à l'année 2014 durant laquelle les importations de ces trois produits avaient enregistré un pic.

Ces produits ciblés par le régime des licences relèvent de marchés généralement spéculatifs, peu transparents et ayant donné lieu à des transferts illicites de devises, explique-t-on

Au total, 225 licences d'importation ont été attribuées par la commission interministérielle chargée de la délivrance de ces documents au titre de l'année 2016, dont 40 licences pour l'importation de véhicules.

Le contingent initial d'importation des véhicules avait été fixé à 152.000 unités avant d'être réduit finalement à 98.374 unités, pour clôturer l'année 2016 avec une facture d'importation d'un (1) milliard de dollars.

Par comparaison, les importations avaient atteint 265.523 unités en 2015 pour un montant de 3,14 milliards de dollars, et 417.913 unités en 2014 pour un coût de 5,7 milliards de dollars.

La diversification des exportations a aussi été au centre des préoccupations du gouvernement alors que les exportations hors hydrocarbures ne dépassent pas les 3% de la totalité des exportations, sachant que la majorité de ces ventes hors hydrocarbures est constituée de dérivés pétroliers.

La volonté de la promotion des exportations, devenue ainsi une priorité, s'est traduite par l'installation d'une cellule de suivi des opérations d'exportations et de prise en charge des contraintes rencontrées par les exportateurs.

Plus encore, un groupe de réflexion a été mis sur pied auprès du Premier ministre aux fins d'examiner les propositions et recommandations émanant de cette cellule.

Un certain nombre de préoccupations a été soulevé, dans le cadre des réunions de cette cellule, par les exportateurs, et ce, en lien notamment avec la réglementation de change, les formalités et procédures douanières, les mesures incitatives visant à promouvoir les exportations et les difficultés relatives à la logistique.



### **Mesures-phares de la Banque d'Algérie pour soutenir les exportateurs**

Parmi les décisions essentielles prises dans ce cadre, figurent le rallongement par la Banque d'Algérie (BA) des délais de rapatriement de devises à 360 jours au lieu de 180 jours, et la suppression de son accord préalable pour le paiement en devises des factures d'importation des matières premières par ces opérateurs.

C'est dans ce sens que les banques ont été instruites par la Banque centrale d'autoriser le règlement financier des opérations d'importation de matières premières, sous le régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif, sans l'accord préalable de la Banque d'Algérie lorsque l'opérateur règle sa facture avec ses propres devises.

### **Poursuite de la lutte contre le marché informel**

Dans le cadre de la poursuite des opérations d'éradication des marchés informels, environ 75% de ces derniers ont été supprimés durant le premier semestre de 2016, soit 1.027 marchés sur les 1.368 sites recensés à l'échelle nationale.

Sur les 49.600 intervenants dans ces marchés illicites, 21.132 ont été réinsérés dans de nouveaux marchés de proximité autorisés.

Cependant, suite aux mesures de restrictions budgétaires prises par le gouvernement afin de rationaliser les dépenses, des mesures de gel de projets de marché couverts, qui devaient d'être destinés à la résorption du commerce informel, ont été décidées.

Les pouvoirs publics ont alors décidé de geler la réalisation de 189 marchés couverts et d'annuler 12 autres à travers le territoire national.

Ces 201 gels et annulations, enregistrés par les services du ministère du Commerce au 30 juin dernier, représentaient 69% des projets de réalisation de 291 marchés couverts au titre du plan quinquennal 2015-2019.